



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

Date de la convocation : 11 octobre 2022

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	25	8	1

L'an deux-mille-vingt-deux

Et le dix-sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Charline HATOT-MEDARIAN, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Pascal SIMONETTI	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Charline HATOT-MEDARIAN
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absent :

Renaud PIOLINE

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers.

A l'issue de l'appel, Monsieur Gabriel PICH demande à prendre la parole.

Monsieur le Maire l'informe qu'il lui donnera la parole quand cela sera le moment.

Monsieur Gabriel PICH prend la parole de lui-même et déclare :

Monsieur Gabriel PICH

Je voulais seulement dire que comme au sein du groupe majoritaire, on ne pèse sur aucune décision, que vous décidez tout, tout seul. Que dans ce mode de gouvernance, les élus de la majorité ne pèsent pas plus que ceux de l'opposition dans l'élaboration de la politique municipale. Tant qu'il en sera ainsi, nous n'avons aucune raison objective de favoriser l'obtention du quorum. Donc nous quittons la salle.

M. Gabriel PICH, Mme Michèle VENET-LELOUP, Mme Hélène NICOLAS et M. Nicolas SAETTLER prennent congé en évoquant un manque de concertation dans l'élaboration de la politique municipale.

M. Jacques FREYNET, Mme Mireille BCEUF, M. Olivier BARRAU, M. Christian LOMBARD, Mme Vesselina GARELLO et M. Alain ROGER prennent également congé en début de séance.

M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il informe les élus que la date du prochain conseil municipal sera sous 3 jours.

Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 18h10.

Le 18 octobre 2022,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS

